

MODO

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Milano, 2024-01-10

MODO, Via Ippolito Nievo 33, 20145 Milano, en qualité de fabricant, déclare, sous sa seule responsabilité, que l'équipement de protection individuelle « lunettes de soleil de catégorie I »

Modèle: ANIMO

dans tous les coloris et dimensions disponibles, est conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2016/425 ainsi qu'aux normes harmonisées EN ISO 12312-1:2013 and EN ISO 12312-1:2013/A1:2015.

Signée pour et au nom de MODO:

Alessandro Lanaro

CEO, President

